



<p>Coordination du PNA Tortues marines.</p>	<p>Animation « RDV dans mon jardin » ABC de Rémire-Montjoly / Financement OFB.</p>
<p>Patrouille avec les agents de la RNN Amana sur un site de pontes de tortues marines.</p>	<p>Etude GEPOG sur le Héron Agami (Financement OFB).</p>

I. Actualités des services

Arrivées et départ dans les services de l'OFB en Guyane

Délégation Territoriale

Les services de l'OFB Guyane ont le plaisir d'accueillir, depuis février 2022 le nouveau Délégué Territorial de Guyane. Il s'agit de Mathieu ENTRAYGUES, qui remplace François KORYSKO parti en octobre 2021.

Son rôle sera notamment de représenter l'établissement en Guyane.



Service Départemental

Présent sur le territoire Guyanais depuis 22 ans, dont 18 au service de l'établissement, Franck Phan est désormais le nouveau Chef de Service Départemental Guyane.

Le Service Départemental de l'OFB est l'interlocuteur direct et privilégié des partenaires et institutions pour tous sujets traitant de la Police de l'Environnement en Guyane.

Unité Technique Connaissance

Après un an à l'Unité Technique Connaissance en tant que volontaire en service civique sur la grande faune du Centre spatial guyanais, Sylvain HUREAU a fini son contrat en janvier dernier. Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans ses prochains projets.



Crédit photo : OFB UTC 973



Il a été remplacé par Maëlle TEYSSEIRE, également volontaire en service civique, qui accompagnera Corentin KNOPLUCH dans les missions sur le suivi du centre spatial, notamment sur les hoccas et les biches rouges.

II. Actions de police : protection de la faune et des milieux

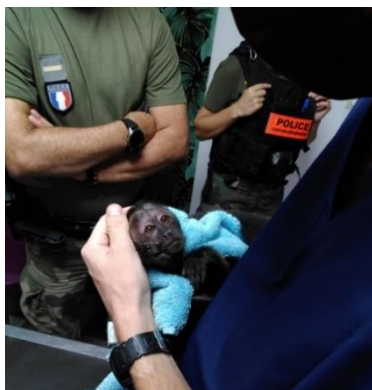
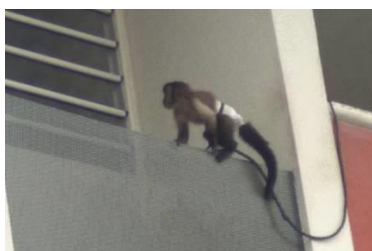
1. Braconnage espèce protégée – Tortue verte (*Chelonia mydas*)



En janvier 2022, deux équipes du SD accompagnées de l'UTC ont effectué une mission de surveillance des plages de l'Ouest durant plusieurs jours. Dans le cadre de la protection des pontes de tortues marines et en collaboration avec la réserve de l'AMANA, un individu a été identifié après avoir pillé un nid de tortue verte (*Chelonia mydas*). Surpris par un garde de la Réserve sur la plage d'Awala Yalimapo, il a pris la fuite après avoir jeté le sac contenant les œufs. Les agents du service de police sont partis à sa recherche et ont effectué une perquisition à son domicile. L'individu s'est présenté alors de lui-même et a reconnu les faits de destruction de nid et d'espèce protégée. Habitué des faits, le parquet a décidé qu'il serait placé en garde à vue par la gendarmerie de MANA afin d'être déféré. Les 98 œufs ont, quant à eux, été replacés dans leur nid, sans certitude qu'ils puissent éclore.

Crédit photo : Anaële Sacchetti

2. Contrôle détention faune sauvage – Capucin brun



Suite à un signalement mi-janvier, les agents du SD 973 se sont rendus à KOUROU pour constater la détention d'un petit Capucin brun (*Sapajus apella*) équipé d'une couche, attaché sur un balcon au 2ème étage d'un immeuble. Sa corde lui laissait environ 2 mètres pour évoluer sur le balcon. Lors de notre première visite, personne n'était présent dans le logement mais nous avons pu photographier l'animal qui semblait en bonne santé. En l'absence des occupants, nous avons été contraints de quitter les lieux. Nous sommes revenus quelques jours plus tard et avons rencontrés cette fois-ci la famille qui détenait le Capucin. Nous leur avons expliqué que la réglementation ne les autorisait pas à détenir un animal sauvage sans certificat de capacité. Ils ont consenti à nous remettre le singe que nous avons conduit chez le vétérinaire de l'association Jungle Vet afin qu'il soit examiné et relâché.

Il s'avère que la famille avait acheté le capucin au Suriname sans faire aucune déclaration.

Les délits d'importation non autorisée d'animal non domestique, d'ouverture d'établissement d'élevage sans autorisation et l'absence d'un certificat de capacité ne leur ont pas été relevés, pour cette fois-ci.

Crédit photo : O.WALBURGER / OFB SD973 - R.GAILHAC / OFB SD973

3. Détention faune sauvage – Ara



Les agents du Service Départemental sont intervenus sur la commune de Roura pour un perroquet Ara en cage. Suite aux explications du requérant il se trouvait près d'une école en captivité depuis plusieurs années. Cocotte, perroquet Ara macao, est une femelle qui avait été récupérée il y a presque 40 ans suite à une blessure faite par des chasseurs. Ne disposant d'aucun document permettant sa détention en captivité, le mis en cause nous a remis l'animal et se verra dresser un Rapport de Manquement Administratif. De son côté, Cocotte a été placée dans un centre de soins adapté avec une grande cage où elle a retrouvé un partenaire de son espèce. La rencontre s'est très bien passée.

Crédit photo : R.GAILHAC / OFB SD973

4. Braconnage espèce protégée et dépassement de quotas



Au mois de janvier, au cours d'une mission portant sur le contrôle des prélèvements de chasse sur le fleuve Kourou, les agents du SD 973 ont contrôlé une pirogue avec trois hommes à bord. Dans une grande glacière se trouvait 1 pac (*Agouti paca*), 4 hoccas (*Crax alector*) et un oiseau décapité et plumé que les chasseurs disaient être un simple canard. L'œil confirmé des inspecteurs de l'environnement ne s'est pas fait attendre. Ils ont reconnu un Ahninga d'Amérique (*Ahninga ahninga*), une espèce protégée. Les agents de l'OFB ont saisi le fusil, l'Ahninga, et le Hocco en trop (quota de un individu par chasseur et par sortie). Une procédure judiciaire avec convocation pour audition a été dressée au mis en cause pour destruction et transport d'une espèce protégée et dépassement de quotas de chasse.

Pour rappel, le quota de chasse pour le hocco est de 1 pièce par chasseur et par sortie. Le dépassement est puni d'une amende de quatrième classe.

L'Ahninga est totalement protégé, sa destruction est un délit.

Crédit photo : C.VINCENT / OFB SD973

5. Atteinte à espèce protégée



En février, lors d'une mission anti-orpaillage sur la piste de Bélizon, les agents du SD 973 ont contrôlé des chasseurs se trouvant dans un carbet autour d'un feu. Ce contrôle a permis de découvrir, dissimulé sous une bâche, deux singes Atèle (*Ateles paniscus*). L'un des chasseurs s'est détaché du groupe et a avoué avoir tué les deux Kwatas. Les inspecteurs de l'environnement ont saisi les animaux ainsi que le fusil et ont convoqué le mis en cause pour audition dans les bureaux de l'OFB. Une procédure judiciaire sera dressée à l'encontre du chasseur pour destruction d'espèce protégée.

Rappel : Le singe Atèle est intégralement protégé. Curieux, il n'a pas peur de l'homme et donc des chasseurs. Son habitat est fragile et la femelle ne peut avoir qu'un petit tous les 4 ans.

Crédit photo : C.VINCENT / OFB SD973

6. Commerce de viande de faune sauvage

Au cours du mois de janvier, les agents du Service Départemental de Guyane ont effectué une mission de contrôle au PCR d'Iracoubo en compagnie de la Gendarmerie nationale.

Parmi les nombreux véhicules contrôlés, ils ont découvert un cuissot de cochon bois qui, d'après les dires de son propriétaire, a été acheté au marché de Saint Laurent du Maroni. L'achat de viande de pécaré nécessite un justificatif d'origine telle qu'une facture. La personne n'ayant pas pu nous délivrer un justificatif, un rapport de manquement administratif a été dressé à son encontre et le morceau de viande a été saisi et détruit.

Crédit photo : R.GAILHAC / OFB SD973



III. Actions de police : du côté des partenaires

1. Contrôles Douanes

Le 15 janvier 2022, la brigade des douanes de Saint-Georges de l'Oyapock, en mission sur le marché municipal de la commune, a procédé à la visite des pirogues amarrées sur le quai. La fouille d'un des réfrigérateurs a permis la découverte de 28 kg de viande de caïman (*Paleosuchus trigonatus*) et de 12 kg de viande de capucin (*Cebus sp*), espèces citées dans l'annexe II/B de la convention de Washington. De plus, les agents ont saisi 20 kg de viande de hocco (*Crax alector*), 9 kg de viande de daguet gris (*Mazama Gouzoubira*), et 5 kg de viande de pac (*Agouti paca*). En l'absence du propriétaire, les agents ont notifié une infraction pour transport et détention sans justificatif communautaire de marchandises prohibées au titre d'engagements internationaux (CITES) et réputées avoir été importées en contrebande. Ils ont relevé également une infraction aux articles L411-1 et L415-3 du code de l'environnement, à l'arrêté ministériel du 15 mai 1986 relatifs aux mesures de protection des mammifères et des reptiles et à l'arrêté ministériel du 25 mai 2015 fixant une mesure de protection des oiseaux dans le département de la Guyane interdisant l'achat et la vente du caïman, du capucin, du daguet et du hocco.



Crédit photo : Douane 973

2. Lutte contre l'orpaillage illégal – LCOI



Pour la préservation de la biodiversité, l'OFB est entré dans la lutte contre l'orpaillage illégal avec un protocole signé en décembre 2021. C'est en soutien aux équipes du Parc Amazonien de Guyane (PAG) qu'un agent du SD 973 a effectué la première participation à cette lutte, fin janvier 2022.

À cette occasion, pour parfaire leurs connaissances opérationnelles, l'antenne du GIGN de Guyane a donné une formation aux agents du SD973 sur les mesures de sécurité à prendre sur le terrain.



Du côté du Parc Amazonien : 7 kilos de mercure saisis, bientôt détruits

Plus de 7 kilos de mercure ont été saisis par les agents du Parc Amazonien sur trois ans, et vont être détruits. Le responsable de la police de l'environnement du PAG vient de déposer ce produit très toxique à l'Éco-Centre de Kourou, une société du groupe Véolia. Le mercure va ensuite être acheminé dans un autre centre situé dans le nord de la France (entreprise Sotrenor), spécialisé dans le traitement des déchets dangereux, pour y être détruits.

Crédit photo : R.GAILHAC – F.PHAN / OFB SD973

3. Gendarmerie Nationale de Matoury



En février, la brigade territoriale de Matoury a invité les partenaires avec qui elle a l'habitude de travailler. Les agents du SD 973 étaient conviés à ce moment convivial lors d'une prise d'arme pour rappeler l'implication de tous les acteurs lors des missions communes.

Toute la brigade a pu profiter d'une visite guidée du lac des américains à la Désirée, encadrée par les agents de la Réserve Naturelle du Mont Grand Matoury pour parfaire leurs connaissances en biodiversité.

Cet esprit de cohésion a pu se faire avec le renfort de gendarmes venus assurer les missions du service pendant ce moment de cohésion de la brigade.

Crédit photo : R.GAILHAC / OFB SD973

IV. Missions techniques : connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats

1. Programme HABIPAT (HAbitat de la Biche PATivié)



Crédit photo : OFB DRAS 973

Le programme HABIPAT a été mené par la Direction de la Recherche de l'OFB entre Novembre 2019 et Mai 2021, en partenariat avec les Réserves Nationales Naturelles de l'Amana, du Mont Grand Matoury, et de Kaw, le Parc Naturel Régional de Guyane, la Sépanguy et le Conservatoire du Littoral, avec des appuis financiers de la DGTM Guyane et d'EDF PEI.

Les objectifs étaient de mieux connaître la répartition sur le département et les habitats de la Biche des palétuviers (*Odocoileus cariacou*), espèce protégée, méconnue et très rarement observée, afin d'aider à mieux harmoniser sa conservation avec le développement du littoral guyanais.

Au total, 72 pièges photographiques ont été disposés plusieurs mois dans des milieux variés représentatifs du littoral guyanais permettant le recueil de plus de 1400 passages d'animaux (mammifères, oiseaux, reptiles), dont 40 de biche des palétuviers. Trois observations directes ont également été réalisées, dont un groupe de 3 individus au repos ensemble dans la vase, et une photo automatique montre une femelle allaitant son petit. Des photos ont été réalisées de jour comme de nuit, avec un pic d'activité plutôt entre midi et minuit. Les résultats confirment sa présence très côtière en Guyane. Les milieux fréquentés sont prioritairement la mangrove âgée et les mangroves adultes à Palétuvier blanc (*Avicenia*) ou mixte, ainsi que les plages et les zones de mangrove pionnière. Des confirmations de présence de l'espèce ont été effectuées régulièrement le long de tout le littoral. L'espèce est relativement protégée par la difficulté d'accès à son habitat, mais la fragmentation par les projets d'aménagements routiers et urbains menace certaines zones (mangroves âgées), et la préservation de corridors est indispensable.

Vous pouvez trouver le rapport final du « programme HABIPAT » sur le site www.ofb.guyane.fr

2. Suivi félins Mont Grand Matoury

Un dispositif de suivi des félins a été déployé sur la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury pour en apprendre davantage sur sa faune. Le suivi a été mis en place en partenariat avec la réserve et est resté actif pendant 4 mois, de novembre 2021 à fin février 2022.

Les 16 stations équipées de pièges photographiques ont été installées lors de différentes sorties terrains, dont une sur la rivière Cayenne. Les stations sont réparties sur la surface de la réserve et plus particulièrement là où des indices de présence de félins ont été trouvés (observation directe, nombreux passages sur des anciens pièges photographiques). Chaque station dispose de deux pièges photographiques (34 pièges photographiques au total) placés l'un en face de l'autre pour avoir les photos de chaque flan des félins permettant ainsi leur identification.

Une fois toutes les photos traitées nous aurons plus d'informations sur les espèces présentes dans la réserve du Mont Grand Matoury avec une attention particulière sur les félins.



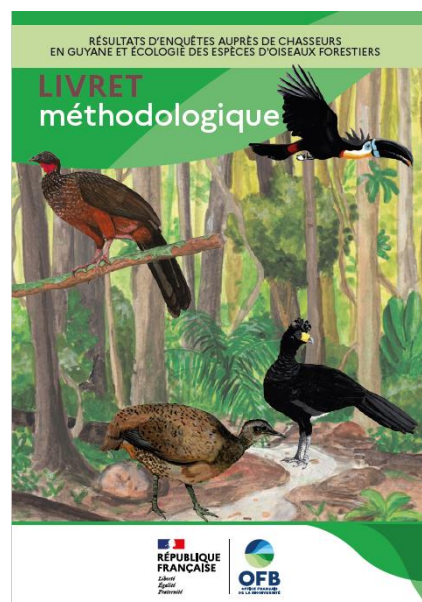
Crédit photo : OFB UTC 973

3. Finalisation du projet FEDER « Recommandations pour une Chasse Durable des Oiseaux Forestiers »

Le livret méthodologique reprenant les travaux effectués lors du projet FEDER « Recommandations pour une Chasse Durable des Oiseaux Forestiers » (RCDOF) est en phase finale de mise en page. Il retrace les travaux effectués pour le projet RCDOF et ajoute des précisions sur les méthodes d'analyses des données réalisées lors de ce projet.

Ce livret vient compléter les 4 fiches oiseaux, concernant chacune une espèce ou un groupe d'espèces d'oiseaux forestiers, déjà disponibles sur le site de l'OFB en Guyane : www.guyane.ofb.fr

D'autre part, un tableau magnétique représentant les milieux des oiseaux forestiers est également en cours d'impression. Il servira de support à des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en milieu scolaire. Ce tableau permettra d'associer chaque oiseau aux différentes informations indiquées dans les fiches correspondantes, comme leurs habitats, leur alimentation, ou les quotas de chasse de chaque espèce.



4. PNA Tortues Marines : Reprise du suivi des pontes à Kourou et Animations

Depuis le mois de février, le suivi des pontes de tortues marines (Tortues vertes - *Chelonia mydas*, Tortues luths - *Dermochelys Coriacea*, et Tortues olivâtres - *Lepidochelys olivacea*) a repris sur les plages de Kourou. C'est Sarah DJO, chargée d'études et d'animations sur les tortues marines, en service civique à l'OFB sur Kourou, qui effectue le suivi une à deux fois par semaine. Alors que la saison des pontes a bien débuté au mois de janvier dans l'Ouest, sur les plages de la Réserve Naturelle de l'Amana, celle-ci n'est qu'à son commencement pour les plages de Kourou (moins de 10 pontes recensées) et de l'île de Cayenne. L'effort de suivi des pontes augmentera ainsi à mesure que la saison s'intensifiera. Pour retrouver le calendrier d'observation des tortues marines en Guyane, c'est ici : <https://www.tortuesmarinesguyane.com/les-observer>



Avec la reprise du suivi des pontes, les animations pédagogiques sont également de retour. Le jeudi 10 mars, les éco-délégués du collège Henri Agarande à Kourou ont organisé un Mayouri déchet avec l'appui du [Réseau Tortues Marines Guyane](#). Résultat : sensibilisation de deux classes des écoles élémentaires Roland Lucile et Émile Nezès, et plus de 100 kg de plastique ramassé sur la plage du front de mer !

Les animations se sont poursuivies en classe, avec plus de 60 élèves supplémentaires sensibilisés au mois de mars.

Crédit photos : OFB / UTC 973

V. Appui aux politiques publiques et aux acteurs du territoire

1. Assainissement & Eau potable

L'OFB apporte son concours financier à l'Etat pour la réalisation d'études ou de travaux d'infrastructures et d'équipements collectifs d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Pour la période 2019-2022, l'OFB participe à hauteur de 10.4 millions d'euros au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (géré par le **Programme des Interventions Territoriales de l'Etat, PITE**).

Sur les 18 projets en cours sur l'ensemble du territoire (Maripasoula, Grand Santi, Iracoubo, Saül, Île de Cayenne, etc), 12 concernent l'eau potable et 6 l'assainissement.

Dans le cadre du **plan France Relance**, l'OFB a bénéficié pour 2021/2022 d'une enveloppe de 85 millions d'euros dont 47 M€ au titre du plan d'actions Eau en Outre-mer, pour les infrastructures d'eau et d'assainissement dans les départements et régions d'Outre-mer. En Guyane, ce sont plus de 10 projets financés à 80 % pour un montant global de 8.4 millions d'euros.

2. Appels à projet

L'OFB lance régulièrement des appels à projet en faveur de la biodiversité. Actuellement une vingtaine de projets sont réalisés, portés en majorité par des associations locales, et représentant un financement de 800 000 €. Ils touchent à l'amélioration des connaissances, à la sensibilisation, ou à la conservation de la biodiversité. Exemples de de projets soutenus par l'OFB dans le cadre de l'appel à projet « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité ».



- **Projet « Centre des Savoirs de la Forêt Panakuh »** de l'association Panakuh & Nature Rights.
Chantier de solidarité avec Peuple en Harmonie. © Association Panakuh.

- **Projet « Arriba »**, Alerte au Risque relatif aux Interactions bloquant les Arribadas, porté par le WWF en partenariat avec le CRPMEM.
Suivi Argos des tortues olivâtres pour anticiper les arribadas. © WWF Guyane

- **Projet « La découverte de la biodiversité des milieux aquatiques guyanais en kayak »** de l'association de sports de plein air en Guyane (ASPAG) soutenu par l'OFB.
Livret d'animations à destination des scolaires et du grand-public.

De nouveaux appels à projet (AAP) ou appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés récemment :

- **Appel à projets d'ABC – du 16/02 au 15/04** : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/appel-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale-2022>
- **AMI Surveillance biodiversité Outre-mer – du 15/03 au 15/05** : [Appel à Manifestations d'Intérêt : Développement de la surveillance de la biodiversité terrestre dans les Outre-mer \(ofb.gouv.fr\)](https://www.ofb.gouv.fr/actualites/appel-manifestations-dinteret-developpement-de-la-surveillance-de-la-biodiversite-terrestre-dans-les-outre-mer)

- **AAP ReCorEA** : Résilience des récifs Coralliens et des Ecosystèmes Associés (dont les mangroves) – **du 22/03 au 05/05** : <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/appe-projets-recorea>
- **AAP Te Me Um** : comme chaque année, l'OFB et ses partenaires viennent de lancer leur 12^{ème} appel à projets Te Me Um en faveur de la biodiversité des outre-mer – **du 01/03 au 09/05** : <http://temeum.ofb.fr/fr/appels-a-projets/micro-projet/te-me-um-micro-projets-compagnonnages-et-projets-partenaires>



Lancement de 3 appels à projets Te Me Um le 1^{er} mars 2022 – pour plus de renseignements, contacter Alice Bello, animatrice du programme en Guyane alice.bello@ofb.gouv.fr

3. Les Atlas de la Biodiversité Communale

Depuis 2017, plus de 2 400 communes ont bénéficié de l'aide financière de l'OFB pour réaliser leur Atlas de la Biodiversité Communal (ABC).

Un ABC est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.



Soirée de clôture de l'ABC de Saül avec les habitants. – *Credit photo: A.BELLO / OFB*

Quatre projets d'ABC ont vu le jour en Guyane, dans les communes de Saül (2018), Mana (2019), Papaïchton (2019) et Rémire-Montjoly (2021). Les communes situées dans le périmètre du Parc amazonien, Saül et Papaïchton, se sont associées au Parc, qui coordonne ces deux projets. Les ABC de Mana et Rémire-Montjoly sont quant à eux coordonnés par le GEPOG, une association qui était déjà partenaire de ces deux communes pour différents projets.

Le webinaire « **Un Atlas de la Biodiversité pour ma commune en Guyane** » (avec la présentation des 4 projets d'ABC guyanais par le Parc Amazonien de Guyane et le GEPOG) a eu lieu le 22 février dernier, avec près de 50 participants !

Retrouvez le webinaire en **replay** ici : <https://vimeo.com/681488979>

Lien de la brève à propos de l'événement sur le site du PAG : <https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/actualites/un-webinaire-sur-les-abc>

Pour nous suivre :



www.guyane.ofb.fr



@OFBiodiversite